



## Commission Sport

### REGLEMENT D'UTILISATION DU TENNIS DE LA COMMUNE DE SEMBRANCHER

Le court de tennis est à disposition de la population et de nos hôtes aux conditions suivantes :

#### Utilisation

Contre paiement de l'abonnement annuel, chaque personne recevra une clé du court et du tableau de réservation ; elle pourra utiliser le court pendant un nombre d'heures illimitées durant l'année. Toute personne n'ayant pas payé l'abonnement annuel devra s'acquitter du prix de l'heure avant de pénétrer sur le court. Les personnes qui ont réservé le court sont responsables des installations ainsi que de la fermeture des portes et des lumières.

#### Tarifs

##### Abonnés

La réservation se fait au moyen de la clé dans les cases prévues à cet effet sur le panneau situé sur le bâtiment à la patinoire.

Les utilisateurs sont rendus attentifs à ne pas laisser la clé sur le panneau en cas de non utilisation.

Les clés du court et du vestiaire sont remises en début de saison aux abonnés, qui les rendent à l'Administration communale lors de la fermeture hivernale.

Les abonnements sont en vente au Secrétariat communal en début de saison, durant les heures d'ouverture du bureau aux tarifs suivants :

Domiciliés	Prix abonnement
Familles (avec enfant(s) de moins de 16 ans)	150.-
Couples mariés	150.-
Adultes (dès 18 ans)	80.-
Apprentis-étudiants	40.-
Enfants (moins de 16 ans)	20.-
<b>Non domiciliés</b>	
Familles (avec enfant(s) de moins de 16 ans)	250.-
Couples mariés	250.-
Adultes (dès 18 ans)	140.-
Apprentis-étudiants	70.-
Enfants (moins de 16 ans)	40.-

##### Non abonnés

Avant le début de l'heure de jeu, les joueurs peuvent retirer les clés à **la Gare TMR de Sembrancher** contre paiement des heures et devront les restituer immédiatement à la fin de l'heure du jeu.

Le tarif horaire pour la réservation du court est le suivant :

Tarif horaire pour la réservation du court	15.-
--	------

#### N.B

Sur le tableau des réservations il est obligatoire d'avoir 2 plaquettes mobiles (badges) par heure ; ce qui veut dire que, si un joueur possédant l'abonnement réserve le court pour jouer avec une personne ne l'ayant pas, celle-ci devra s'acquitter de la moitié du prix au lieu de réservation prévue à cet effet.

## **Dépôt**

Les clés ne sont remises aux joueurs que contre un paiement d'un dépôt de Frs.20.-. Le montant est remboursé lorsque les clés sont rendues. La clé est intransmissible. L'abonnement annuel est remis à titre nominatif et n'est en aucun cas transmissible.

L'abonnement famille donne droit à deux plaquettes de réservation qui peuvent être utilisées indépendamment par tous les membres de la famille (parents-enfants) vivant sous le même toit.

## **Horaires**

Ouverture du court 07h00

Fermeture du court 23h00

La durée de jeu est de 55 minutes. Les 5 minutes restantes sont prévues pour la remise en état du court pour les joueurs suivants.

Le court devient disponible si 15 minutes après l'heure prévue les joueurs ne sont pas présents. Si le court n'est pas praticable une affiche « FERME » sera placée sur le tableau d'affichage ou de réservation.

## **Ordre et propreté**

Les joueurs sont responsables de la propreté du vestiaire et de la remise en état du revêtement et des lignes avant la fin de chaque heure de jeu, de façon à ce que les joueurs suivants trouvent le court en parfait état.

## **Remarques**

Le court est destiné uniquement aux joueuses et joueurs de tennis. Ce n'est pas un terrain de jeu pour les enfants et les jeunes qui bénéficient de suffisamment de place en dehors de l'aire du tennis.

L'administration communale de Sembrancher, se réserve le droit d'interdire de jeu, quiconque ne respecterait pas les conditions d'utilisation du tennis.

Le Président

Bernard Giovanola

Le Secrétaire

Daniel Emonet

Le présent règlement a été approuvé par le Conseil Communal en date du 24.04.2008.

Les tarifs ont été modifiés par le Conseil Communal en date du 26.03.2009.